

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Solidarité, politique de la Ville,
enfance petite, enfance »

séance du 15 juin 2009
séance du 28 mai 2009

16 Développement social urbain : bilan des actions menées en 2008 – information

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme OYONO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

39

39

35

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

- **Rapport de présentation**

Monsieur Habib KCHOK, Maire adjoint, expose :

La loi du 24/12/2007 prescrit que les communes, ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectif et des moyens relevant de la Politique de la Ville, doivent dresser un état annuel des lieux des actions menées en matière de développement social urbain.

A ce titre, les conventions, relatives au Contrat Urbain de Cohésion Sociale signée en mai 2007 et à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine de l'agglomération Creilloise, sont le cadre contractuel par lequel la Ville de Creil a mis en œuvre les actions partenariales de Développement Urbain et Social en 2008. Elles permettent la mise en cohérence de l'ensemble des interventions de l'Etat et de la Commune, tant au niveau de leurs crédits de droit commun, que de ceux attribués dans le cadre de la politique de la ville, et s'appuie sur la géographie prioritaire suivante :

En fonctionnement la répartition par quartier des crédits de l'ACSE s'est effectuée comme suit :

- Creil Moulin Ouest	16 000€
- Creil Cavée de Senlis	51 841€
- Creil Rouher	231 425€
TOTAL	299 266€.

- A ces sommes, il convient d'ajouter d'autres crédits qui ont complétés la programmation 2008 :

- Adultes Relais	42 564€
- Ville Vie Vacances	7 000€
- Crédits de droit commun Etat	79 283€
- Fonds européens	29 700€
- Conseil régional	59 926€
- Conseil Général	88 070€
- Ville de Creil	702 192€.

- La programmation communale s'est appuyée sur 32 projets dont 14 associatifs, en direction de l'ensemble des

maintenant !

publics de la géographie prioritaire et s'articulant autour des axes de travail suivants :

- Education et accès aux savoirs de base ;
- Emploi et développement économique ;
- Logement et habitat ;
- Santé et accès aux soins ;
- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique ;
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations ;
- Prévention de la délinquance.

En investissement : la convention financière relative au projet de renouvellement urbain de la communauté de l'agglomération Creilloise, qui a été signée le 3 septembre 2007, prévoit un engagement financier pluriannuel de l'ANRU à hauteur de 40 706 €. La programmation 2008, au titre de cette convention, a concerné l'ensemble des opérations en phase opérationnelle qui a connu un début d'exécution en cours d'année.

Il s'agit d'opération d'ingénierie, de requalification d'espaces urbains, les travaux de voirie, la réhabilitation d'équipements.

Il est demandé au conseil Municipal de prendre acte des actions menées en matière de développement social urbain sur 2008.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités Territoriales, et notamment son article 2121-29,
Vu la loi du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine,
Vu le rapport de du comité interministériel des villes du 9 mars 2006,
Vu la circulaire interministérielle du 24 mai 2006 sur l'élaboration des CUCS,
Vu la circulaire interministérielle du 15 septembre 2006 sur la géographie prioritaire des CUCS,
Vu la convention avec l'agence nationale de rénovation urbaine du 3 septembre 2007,
Vu l'avis de la commission solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance en date 28 mai 2009,
Vu le rapport de présentation,

■ Prend acte des actions menées en matière de développement social urbain sur 2008.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

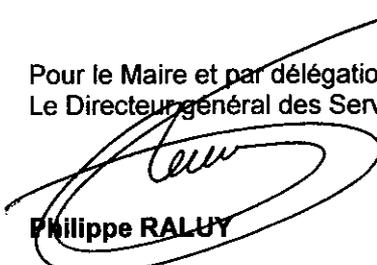
Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

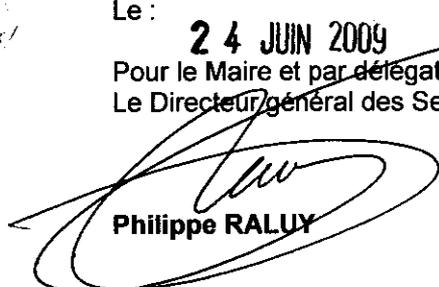
Le :

24 JUN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services


Philippe RALUY


Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr